

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 10 novembre. — Lord Ponsomby, actuellement ministre plénipotentiaire à la cour des Deux Siciles, vient d'être nommé ambassadeur à Constantinople.

— Le ministre hollandais, baron van Zuylen van Nyevelt a eu hier une longue conférence avec lord Grey à la Trésorerie. Lord Palmerston a ensuite rendu une visite à S. Exc.

— On écrit de Ramsgate, 8 novembre, que l'embargo venait d'être mis sur quatre sloopshollandais.

— On écrit de Portsmouth, 8 novembre : Le vaisseau de S. M. *Larme* a fait voile pour les Dunes.

(Extrait d'une lettre de Deal du 9 novembre.)

Sont arrivés ce matin le *Suffren*, vaisseau de ligne français, de 90 canons, monté par l'amiral Villeneuve, avec deux frégates et une corvette françaises, ainsi que les vaisseaux anglais *le Cerf*, *le Pylage* et *le Conway*. A midi, le vaisseau de S. M. *l'Investigator* a mis à la voile pour la mer du Nord. A trois heures et demie, les vaisseaux de S. M. *le Vernon*, *le Southampton*, *le Castor* et *le Rover*, avec une frégate française sont partis également. On croit que le reste de l'escadre les suivra demain.

— On lit dans le *City article* du *Morning Chronicle* :

On concevait l'espoir que les affaires avec la Hollande seraient promptement réglées, et que le Guillaume, aussitôt qu'il verra l'inutilité de toute résistance ultérieure, sera charmé de faire les concessions demandées. La continuation du séjour de l'ambassadeur a fortifié l'idée que la guerre sera de peu de durée; et on suppose qu'on trouvera une excuse pour que S. Exc. ne quitte point du tout notre pays.

Dans l'après-dînée (vendredi) les consolidés se sont faits couramment à 83 7/8. Le prix était un peu plus bas à la clôture, sur le bruit répandu que l'entrevue entre lord Grey et l'ambassadeur hollandais avait fini par l'assurance que donnait le dernier de son départ pour la Hollande.

Les nouvelles de la capitale de Russie ne disent rien dont on puisse prévoir les intentions réelles de l'empereur Nicolas, relativement à la question belge. On parlait généralement à Saint-Petersbourg (sans y croire) du blocus des ports hollandais par une flotte française et anglaise; et le gouvernement russe cherchait à faire croire que les hostilités n'auraient pas lieu. Il n'y avait pas eu de changements notables dans l'armée, l'empereur désirant réduire la dépense autant que possible.

FRANCE.

Paris, le 11 novembre. — M. Le Hon, ministre des Affaires étrangères, a eu hier et aujourd'hui de longues conférences avec MM. les ministres de la guerre et de la justice; des dépêches ont été expédiées à Bruxelles par M. le duc de Broglie.

— M. Zéa doit arriver après-demain à Paris, se dirigeant vers l'Espagne; où il va prendre le porteur qui lui est destiné.

— On annonce, ce qui nous paraît du reste mériter confirmation, que le gouvernement a déjà par voie télégraphique, la nouvelle de l'arrivée de la duchesse de Berry à Blaye, sans malheur.

— On ajoute qu'elle a paru touchée des égards que les personnes qui l'accompagnaient ont eue pour elle.

Elle a été conduite dans l'appartement qui lui était destiné, et où elle est surveillée avec le plus grand soin.

— On lit dans le *Breton*, du 9 novembre :

« Hier, à 4 heures de l'après-midi, M. le maire et ses adjoints et M. le colonel de la garde nationale se rendirent chez M. le préfet, où se trouvaient MM. les généraux, afin de se concerter sur ce qu'il y avait à faire à l'égard de Madame la duchesse de Berry. Il fut arrêté que les instructions du gouvernement, dans lesquelles tous les cas étaient prévus, seraient exécutées ponctuellement. Ces instructions prescrivaient d'envoyer la duchesse à Blaye.

« Il fallait que le plus léger doute ne pût s'élever dans la population sur ce départ précipité; et, en effet, les mesures prises, les hommes choisis pour accompagner la prisonnière, donnent au pays toute confiance.

« M. le maire ne pouvant s'absenter de Nantes dans les circonstances actuelles, il est convenu qu'il sera remplacé par un de ses adjoints. M. Polo est désigné. La garde nationale est représentée par son colonel. M. Robineau de Bougon, auquel est adjoint M. Rocher, porte-étendard de l'escadron d'artillerie de la même garde.

« M. le colonel de gendarmerie Chousserie est arrivé exprès d'Angers pour cette mission. M. Ferdinand Petit-Pierre, adjudant de la place de Nantes, est également désigné.

« La duchesse de Berry est prévenue de la détermination. Toutes les précautions sont prises dans le plus grand secret.

« Ce matin, à trois heures et demie, les principales autorités civiles et militaires se rendent au château. Plusieurs voitures entrent dans la cour; la duchesse, Mlle. Stylic de Kersabiec et M. de Mesnars y montent. La force armée est toute prête à agir, s'il est nécessaire; mais tout est paisible, tout s'exécute avec autant de calme que de rapidité. MM. les adjoints du maire de Nantes s'étaient rendus à bord du bateau à vapeur pour hâter les préparatifs et voir si tout était bien disposé; car le capitaine du bateau à vapeur ignorait lui-même quels voyageurs il allait transporter.

« Les voitures arrivées, les prisonniers sont conduits à bord du bateau à vapeur: le départ est ordonné, mais M. Rocher, officier de l'artillerie de la garde nationale, n'est pas encore venu. on l'attend. Il tarde peu de momens à arriver, et le départ s'effectue aussitôt.

« Outre les personnes désignées pour aller jusqu'à Blaye, la princesse est accompagnée jusqu'à Saint-Nazaire par M. le lieutenant-général comte d'Erlon, commandant la division; M. Maurice Duval, préfet de la Loire-Inférieure; M. Ferdinand Favre, maire de Nantes; et M. L. Vallet, un de ses adjoints.

« Ils n'ont dû quitter la princesse qu'après avoir assisté à son embarquement sur le stationnaire le brick de l'état *la Capricieuse*.

« Une escorte de gendarmerie est placée sur le bateau à vapeur.

« Sur ce brick, ont dû s'embarquer avec la duchesse, avec la mission précise de ne la quitter que lorsqu'elle sera renfermée dans la citadelle de Blaye, M. Polo, adjoint du maire de Nantes, M. Robineau de Bougon, colonel de la garde nationale; M. Rocher, porte-drapeau de l'escadron d'artillerie de la même garde; M. Chousserie, adjudant de la place de Nantes, et M. Joly, commissaire de police de Paris.

« Mme. Charrette n'a point été arrêtée, comme elle le demandait.

« Le général Dermoncourt est monté à cheval cette nuit pour une autre expédition. »

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL.

Madame la duchesse de Berry a été arrêtée à Nantes le 7 novembre, à dix heures du matin. Elle avait traversé le Midi, et, par sa présence, elle entretenait dans les départements de l'Ouest un trouble funeste. Il paraît qu'elle n'était pas encore disposée à quitter la France, et qu'elle devait se reporter vers d'autres provinces pour y essayer des projets certainement chimériques, mais dont la seule tentative eût été un malheur. C'était, pour le gouvernement, un devoir impérieux de faire cesser un pareil état de choses. Il l'a fait, et il a la conscience d'avoir rendu un service au trône et au pays.

Le gouvernement est obligé de démentir les bruits répandus par la malveillance, il est radicalement faux qu'il connût depuis long temps la retraite de Madame la duchesse de Berry; il l'aurait fait arrêter plutôt s'il l'avait découverte plus tôt. Le ministère précédent avait loyalement accompli ses devoirs à cet égard. Le ministère actuel a ordonné l'arrestation aussitôt que les indices recueillis ont acquis assez de clarté pour qu'on fut en mesure d'agir. Il n'y a pas eu un instant entre le soupçon fondé et l'arrestation exécutée à Nantes.

Des ordres positifs avaient été donnés pour prendre Madame la duchesse de Berry, et pour respecter, en elle le sexe, le malheur, le rang qu'elle occupa jadis dans notre patrie; l'honneur de la France le voulait ainsi, et, on peut dire celui de l'auguste famille qui règne sur nous, car l'honneur de cette famille est aussi un des intérêts du pays. Les ordres du gouvernement ont été fidèlement exécutés, MM. le lieutenant-général comte d'Erlon, le préfet de la Loire-Inférieure, M. Maurice Duval, le général Dermoncourt, le maire de Nantes, M. Ferdinand Favre, le commandant de la garde nationale, M. de Robineau, la garde nationale et la ligne, tout le monde a dignement rempli ses devoirs.

Madame la duchesse de Berry une fois arrêtée, naissait la question de savoir à quelle autorité elle serait déférée, la question était grave, et méritait la plus haute attention. Le gouvernement s'est décidé à en référer aux chambres. Ses motifs sont faciles à donner.

Madame la duchesse de Berry ne devait pas être l'objet d'un jugement, mais d'une mesure politique, tout le monde sent, en effet, qu'une pareille accusation devenait, en présence d'un tribunal l'occasion de scènes déplorables, après le scandale des débats, venait le résultat même du procès. Qu'on songe en effet aux conséquences d'une condamnation, qu'on songe à celles d'un acquittement. Si madame la duchesse de Berry eût été condamnée, l'autorité royale devenait responsable ou de sa clémence ou de son impassibilité. Si elle eût été acquittée, elle aurait librement traversé ces mêmes provinces qu'elle venait d'exposer à la guerre civile, et gagné nos frontières pour les repasser peut-être bientôt encore.

Tous ces résultats étaient des malheurs.

Madame la duchesse de Berry ne pouvait donc pas être jugée; elle devait devenir l'objet d'une mesure politique: c'est un ennemi qu'il fallait réduire à l'impuissance de nuire. On proposera en effet aux chambres les moyens convenables pour arriver à ce but.

Et c'est parce qu'il ne devait pas être porté de jugement, mais être pris une mesure politique qu'on s'est adressé aux chambres, et non aux tribunaux.

Il y aurait eu confusion monstrueuse de pouvoirs, si on était venu demander aux chambres un jugement, une condamnation, une pénalité,

car le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire doivent rester éternellement distincts, sous peine d'anarchie et de despotisme; mais on pouvait politiquement et régulièrement s'adresser aux chambres, pour leur demander une mesure de sûreté. Était-ce un jugement que les chambres rendaient quand elles condamnaient au bannissement la branche aînée des Bourbons, et décidaient la vente de leurs biens? Non, sans doute, elles ne jugeaient pas, elles faisaient un acte politique, elles prenaient une précaution. Les membres des familles qui règnent ou qui ont régné, sont dans une situation à part. On décide, par des résolutions législatives sur leur état, sur leur fortune, sur leur sort tout entier.

Le gouvernement ne fait donc que ce qui a été déjà fait, en s'adressant aux chambres pour aviser aux moyens de sûreté qu'il conviendra de prendre.

On demandera pourquoi il ne les a pas pris lui-même; on demandera s'il a voulu rejeter la responsabilité sur les chambres. S'il en avait agi autrement s'il avait décidé seul, on n'aurait pas manqué de dire qu'il avait pris sur lui la résolution d'une question qui ne lui appartenait pas; on l'aurait accusé d'agir souverainement, d'usurper en un mot. Il n'a pas voulu mériter ce reproche: et quant à la crainte de la responsabilité, il a une raison péremptoire à faire valoir. En faisant arrêter la duchesse de Berry, en la déférant aux chambres, en prenant l'initiative des propositions qui leur seront soumises, les hommes qui composent aujourd'hui l'administration auront pris une responsabilité assez grande, pour qu'on ne les accuse pas d'avoir tremblé devant le fardeau de leurs devoirs. Personne, peut-être, n'aurait donné un gage plus formel de son dévouement au pays et au trône de juillet.

BELGIQUE.

Anvers, le 13 novembre. — Un officier d'artillerie est déserté aujourd'hui de la citadelle. Il est venu rejoindre le colonel Belge qui faisait son inspection autour de la place. Deux soldats hollandais ont également déserté des avant postes. (J. d'Anv.)

— Un sous-lieutenant d'artillerie hollandais vient de déserté de la citadelle cet après-midi. On nous assure, sans cependant que nous puissions l'affirmer, que c'est un colonel Buzen lui-même, qui visitait les postes du Kiel, qu'il est venu se rendre. (Phare.)

— Parmi les précautions qu'exige l'état actuel des choses dans notre ville, une des plus essentielles est de tenir constamment les canaux pleins. Nous espérons que cette mesure de sécurité n'est pas négligée par la régence.

— Le navire le *Schelde*, naviguant pour le commerce hollandais a été arrêté par l'escadre anglo-française. Ce navire est un des plus beaux du port d'Anvers et appartient à MM. Serruys et C^o, de cette ville. Il venait de Batavia.

— L'hôpital militaire de cette ville a été évacué hier sur Louvain.

— L'administration de la maison des orphelins a envoyé hier tous ces enfans hors de la ville; on dit qu'une dame respectable, principal soutien des pauvres et des établissemens de bienfaisance, en a pris la plus grande partie dans son château. Tous les enfans des maisons des orphelins et orphelines sont mis en sûreté, par les soins de l'administration. Les aliénés ont aussi été évacués.

— Plusieurs allèges chargées sont arrivées hier à la citadelle.

— Le bruit était répandu en ville que la navigation de l'Escaut était interrompue par ordre du gouvernement hollandais. Cette nouvelle est fautive.

— Le consul anglais a l'honneur de prévenir le commerce que le choléra morbus ayant cessé à Londres, le gouvernement a donné les ordres nécessaires à la douane pour délivrer des certificats de santé aux navires partant de Londres.

— Nous avons annoncé hier que l'affaire de Vanderschrick et consors devait être plaidée aujourd'hui. Nous apprenons que des ordres émanés du haut lieu et arrivés ce matin prescrivent la remise de cette cause.

(Correspondance particulière de l'Indépendant.)

Anvers, le 12 novembre.

La proclamation de la régence, qui invite les habitans à éclairer le devant de leurs maisons, pendant les nuits qui suivront le commencement des hostilités a redoublé l'anxiété qui, dans la journée d'hier semblait un peu calmée. Aujourd'hui, on s'est battu pour avoir place dans les diligences de Bruxelles. Le déménagement de toutes les maisons se poursuit avec une activité qui ne contribue pas peu à mettre en horreur l'entêtement et la mauvaise foi de nos ennemis. Il faut être à Anvers, pour apprécier la triste situation et l'inquiétude où se trouve cette ville.

M. le colonel Buzen a pris des arrangements pour pouvoir se retirer dans le camp retranché, si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, la troupe de ligne le suivra; alors les deuxième et troisième bans de la garde civique de la place, qui aujourd'hui ont été passés en revue, seront appelés à faire le service de la ville.

Pendant la bourse d'aujourd'hui, on croyait à l'évacuation de la citadelle. Ce qui semblait confirmer cette nouvelle, se fondait sur l'ordre que M. Hambrouck venait de donner à ses agens de cesser toute espèce d'approvisionnement. Mais cet espoir a été de courte durée, puisque peu après, on a su que le marché Hambrouck expirait le 15 novembre courant; en conséquence l'anxiété est revenue de plus belle.

La demi batterie d'artillerie qui s'est rendue avant-hier à Burg, y a été envoyée pour protéger le pont volant que l'on a établi entre Hoboken et ce village.

La musique de la citadelle s'est fait entendre ce matin à 4 heures. Le retour du prince d'Orange semble en être le motif, probablement qu'il l'aura dévancé d'un jour.

Bruxelles, le 13 novembre. — Aujourd'hui, à une heure, a eu lieu l'ouverture des chambres; S. M. a prononcé le discours suivant:

DISCOURS DU ROI.

« Messieurs, les quatre mois qui se sont écoulés depuis la clôture de la dernière session, ont vu s'accomplir des faits importants pour l'avenir du pays.

« La Belgique a été successivement reconnue par les puissances de l'Europe, et le pavillon national admis dans la plupart des ports étrangers.

« Mon union avec la fille aînée du roi des Français, en resserrant nos liens avec un peuple généreux, est devenue pour moi une nouvelle occasion de recevoir de la plupart des cours de l'Europe, des témoignages d'amitié et des vœux pour l'affermissement et le bien-être du nouvel état belge.

« Après de longs délais, moins nuisibles cependant qu'on ne devait le craindre aux intérêts du pays, le moment est enfin arrivé où j'ai pu répondre aux vœux des chambres et de la nation, en amenant les puissances garantes du traité du 15 novembre à en assurer l'exécution. Les puissances avaient acquis la certitude qu'en s'abstenant plus long-temps de recourir à des moyens coercitifs, elles plaçaient la Belgique dans l'imminente nécessité de faire justice à elle-même; elles n'ont pas voulu courir cette chance de guerre générale. Liées par une convention formelle, deux d'entre elles se sont engagées à commencer l'exécution du traité par l'évacuation immédiate de notre territoire. Les flottes de France et d'Angleterre réunies enchaînent le commerce de la Hollande, et si ces moyens de coercition ne suffisent pas, dans deux jours une armée française viendra, sans troubler la paix de l'Europe, prouver que les garanties données n'étaient pas de vaines paroles.

« Tels sont, messieurs, les fruits de la politique soutenue jusqu'ici par le gouvernement, c'est avec confiance que je ferai soumettre à votre examen les négociations qui ont amené ce résultat.

« La solution des principales difficultés qui entravaient la marche du gouvernement, lui permettra, messieurs, de s'occuper plus exclusivement des améliorations administratives et financières que réclame l'intérêt du pays.

« Déjà l'organisation du pouvoir judiciaire est venue compléter la constitution politique de l'état,

et asseoir sur des bases définitives l'indépendance des magistrats.

« En même temps que les budgets de l'année 1831 vous seront présentés, vous aurez sous les yeux les comptes de 1830 et 1831.

« La seconde partie de l'emprunt que vous avez autorisé a été contractée à un taux avantageux, en égard aux circonstances. Ces circonstances commencent à presque toutes les contrées de l'Europe, entraînent pour la Belgique un surcroît de dépenses qui devra être couvert par un surcroît de charges. Le pays saura se résigner à des sacrifices nécessaires, en jetant les yeux autour de lui et en se rappelant qu'à aucune époque il n'a, malgré la gravité des événemens, vécu sous un régime d'impôts aussi modéré et aussi doux.

« Si l'exécution du traité par les puissances empêche notre jeune et belle armée de signaler sa valeur, son dévouement m'est garant que dans les cours des événemens qui se préparent, la violation du territoire par l'ennemi ou tout autre acte d'agression contre la Belgique n'aurait pas lieu impunément.

« Les intérêts de cette armée sont l'objet de ma vive sollicitude. Il est difficile encore de fixer l'époque d'un désarmement devenu plus probable aujourd'hui. Un projet de loi sur l'organisation de l'armée, en temps de paix, vous sera toutefois présenté. L'avancement, les pensions deviendront aussi l'objet de lois particulières.

« L'administration provinciale et communale est restée dans un provisoire qui affaiblit les ressorts de l'état, et prive les localités de plusieurs de leurs avantages et de leurs droits. Ce sera un des objets les plus importants de vos délibérations. Si la durée de la session le permet, j'appellerai aussi cette année votre attention sur l'enseignement public.

« Des imperfections ont été remarquées dans les lois sur la garde civique et la milice. Les améliorations indiquées par l'expérience, vous seront proposées. Quelques parties de notre législation pénale seront également soumises à une révision qui les mette en harmonie avec les institutions et la moralité du pays.

« La situation générale du royaume continue à être satisfaisante. L'événement a prouvé que les craintes conçues sur l'avenir du commerce et de l'industrie étaient exagérées. Je suis heureux de pouvoir vous apprendre que les revenus de l'état pour l'année courante, ont dépassé toutes les prévisions. De nouvelles communications ont été ouvertes à l'intérieur. D'autres sont préparées, et je m'occupe sans relâche du soin d'ouvrir des débouchés et d'étendre nos relations commerciales à l'étranger.

« Le fléau qui a dépeuplé d'autres contrées n'exerce beaucoup moins de ravages parmi nous; la prévoyance administrative peut, en partie, s'approprier de ce résultat.

« Nous touchons à un grand événement; messieurs; l'affranchissement du territoire doit contribuer à affermir la confiance publique. Mais vous vous souviendrez avec douleur que la Belgique toute entière n'a pas été adoptée par l'Europe. Lorsque le jour de la séparation sera venu, nous ne méconnaitrons point les services rendus par les populations qui se sont avec tant de dévouement associées à notre cause. Elles n'ont pas cessé d'espérer ma pensée; elles méritent de fixer celle de la nation.

« Je compte, messieurs, que l'harmonie ne cessera de régner entre les grands pouvoirs de l'état, et que la patrie continuera de trouver sa force dans l'union de tous ses enfans.

Plusieurs journaux ont annoncé que les ducs d'Orléans et de Nemours devaient arriver hier à Bruxelles. Nous croyons que ces journaux ont été mal informés. Les princes n'arriveront en Belgique qu'avec l'armée française, qui n'entrera le 15.

— M. Lafaille, colonel du génie et sous-chef d'état-major s'est rendu à Verriers, où il est resté pendant deux jours. Il a examiné fort attentivement les environs de la ville qu'il était venu visiter il y a trois mois. Il est retourné jeudi à quartier-général à Valenciennes.

On nous annonce qu'un piquet de 23 cuirassiers hollandais, de la garnison de Maestricht, commandés par un capitaine et un lieutenant, se sont présentés à Weert, où ils ont déclaré leur intention de servir dans l'armée belge. Ils ont été dirigés sur Venloo où ils sont aujourd'hui.

Quoique cette nouvelle nous vienne d'une source respectable, nous attendrons que de nouveaux renseignements nous mettent à même de la confirmer.

Cinq jeunes gens de cette ville, appartenant à la bourgeoisie sont partis hier, comme volontaires, à la suite des pompiers dirigés sur Anvers : un pareil acte de dévouement n'a pas besoin d'éloges.

On lit dans le journal de Verviers, du 12 novembre :

Aujourd'hui, vers les 6 heures du matin, on aperçut ici une aéroliithe se dirigeant de l'est à l'ouest. Cette apparition a mis une partie de la population en émoi, et a donné lieu à une foule de commentaires. On a aussi remarqué plusieurs fois et à diverses reprises, le même phénomène pendant la nuit, laissant, comme celui qu'on a parfaitement distingué à 6 heures, des traces de feu dans l'air.

Sur l'invitation du gouvernement, la régence de Verviers a expédié pour Anvers une pompe à incendie, avec cinq pompiers et un directeur.

On écrit de Valenciennes, 10 novembre :

On paraît s'occuper très sérieusement de la formation d'une seconde réserve pour l'armée du Nord. Deux bataillons du 41^e et du 50^e de ligne concourront avec les dépôts de régiments de l'armée du nord à son organisation définitive.

On lit dans l'Éclair de Namur, du 13 :

Nous recevons à l'instant la lettre suivante de Givet :

L'ordre de départ du 18^e régiment d'infanterie légère est arrivé le premier bataillon part le 13, le deuxième le 14.

La 13^e batterie de siège qui devait partir hier a reçu contre-ordre ; elle a cédé la tête de la colonne au 6^e et 7^e batteries d'artillerie légère, qui ont quitté nos murs hier. Les trains des équipages de 800 chevaux ont également reçu contre-ordre provisoire, car tout fait présumer que la totalité partira d'un instant à l'autre.

Comme il n'y aura plus de troupes, on dit que ce sera la garde nationale qui fera le service de la place.

Nous avons soutenu hier, avec l'autorité du général Chassé, qu'Anvers ne pouvait être bombardée que dans le cas où la ville attaquerait la citadelle. Voici, sur cette question, l'opinion émise par le National :

Nous voyons dans un article publié par le Journal de La Haye, à la date du 6 novembre, qu'on doit s'attendre à ce que le général Chassé use des plus terribles moyens de destruction contre la ville d'Anvers. Le journal hollandais démontre longuement que le général sera tout-à-fait dans son droit en écrasant la ville pendant qu'une armée française chercherait à l'écraser, lui-même dans la citadelle. Le journal hollandais a parfaitement raison ; les lois de la guerre autorisent un assiégé à faire à l'assiégeant et aux amis de l'assiégeant, tout le mal qui est en son pouvoir ; mais ces mêmes lois autorisent le général assiégeant à défigurer au commandant de la citadelle que si sa défense est dirigée de manière à détruire, non-seulement les batteries opposées par la ville d'Anvers, mais les propriétés publiques et privées, les monuments de la religion, des arts et de l'industrie, il doit ne s'attendre à aucun quartier ; que si la forteresse est prise d'assaut, la garnison sera exterminée jusqu'au dernier homme. C'est certainement de la barbarie, mais elle serait autorisée par la nécessité de préserver la ville d'Anvers, et par le droit de la venger, si on ne pouvait la préserver.

Les journaux de Luxembourg arrivés hier matin, rapportent la fameuse lettre de M. Lamorteau, insérée dans le Courrier belge, et dont nous n'avons pas hésité à démentir le contenu. Le Jour-

du Grand-Duché dit de cette lettre : « Un rire fou, inextinguible, c'est le seul accueil que méritent de pareilles balivernes. » La Gazette d'Arden dit, de son côté. « Nous craignons bien qu'un mauvais plaisant n'ait voulu jouer pièce au Courrier belge, et que le nom de Lamorteau ne cache un mystificateur. En effet rien de vrai dans la lettre du correspondant du Courrier. » (Mém.)

Les nouvelles de Constantinople, en date du 11 octobre, mande que l'arrivée du grand-vieir a donné une nouvelle vie à toutes les branches de l'administration, principalement à celle qui concerne la guerre. On fond des canons, on prépare en diligence des armes et un matériel de guerre considérable. Reschid-Mehemet-pacha exerce lui-même les beaux régiments albanais qu'il doit conduire contre les Egyptiens, et, presque tous les jours, il préside des assemblées de ministres. On ne sait pas encore quand il partira pour l'armée ; on continue à faire marcher des troupes vers la Syrie, les travaux sont continués avec beaucoup de zèle dans les arsenaux et l'on arme environ 20 cutters pour le service de la flotte.

Les Russes ont établi à Varsovie un bureau pour contrôler ou pour surveiller les domestiques, sans doute pour qu'aucune classe de la société n'échappe à leur police.

On mande de Lisbonne, 27 octobre :

Un chef de guérillas miguélistes nommé Crapux, écrit ce qui suit :

La cause de don Miguel est perdue sans ressource ; nous avons été battus complètement dans l'attaque du couvent de Serra. Notre perte a été considérable en tués et blessés ; heureusement mon fils et moi sommes échappés. La désertion continue et augmente à tel point, qu'il est impossible de l'empêcher ; les volontaires royalistes et les miliciens ne parlent que de leurs familles, et un très-grand nombre partent pour s'y réunir, sans que les généraux fassent rien pour s'y opposer. La désorganisation est à son comble, et je ne pense pas que même la présence de don Miguel puisse y apporter un remède.

Don Miguel n'a voulu recevoir presque personne dans les villes qu'il a traversées : son air était soucieux et préoccupé.

Ici les événements d'Espagne continuent de jeter l'alarme parmi les miguélistes ; ils se disent perdus. Le télégraphe a transmis la dépêche suivante :

La présence de S. M. à l'armée devient indispensable le plus tôt possible (quanto antes) pour cause d'événements malheureux et impérieux. Cette dépêche a consterné les miguélistes, déjà effrayés par l'entrée des vaisseaux anglais, qui, contre leur attente avaient franchi les tours et venaient de jeter l'ancre. On a su depuis, que cette dépêche avait pour cause,

1^o La malheureuse attaque du 13 et du 14 contre le couvent de Serra, par Telles Jourdan, attaque qui, par ses résultats physiques et surtout moraux, a été plus funeste pour l'armée miguéliste que l'affaire du 29 ;

2^o L'immense désertion qui a lieu chaque jour, et qu'il devient impossible d'empêcher ;

3^o La division qui est survenue entre les principaux chefs, et enfin le refus que trois régiments de milices ont fait de se battre, et encore (ce qui a surpris au dernier point), l'insurrection du régiment n^o 16, parti d'ici dernièrement, dont on croyait la fidélité à toute épreuve, et qui a non-seulement refusé de se battre, mais a manifesté un esprit de sédition qui a nécessité son désarmement. Cette dernière nouvelle surtout ne paraît pas douteuse.

On lit ce qui suit dans l'Indépendant :

Le bruit se répand que quelques difficultés se sont élevées entre le maréchal Gérard et un haut personnage, relativement à l'entrée des Français en Belgique. Nous pensons ne devoir entrer dans aucuns détails à cet égard ; mais nous ne serions pas étonnés, si ce bruit est fondé, que les mouvements de cette armée se trouvaient par là différés de quelques jours.

Nous croyons pouvoir dire que l'Indépendant est mal informé. L'armée Française franchira demain la frontière, comme l'annonce le discours de la cou-

ronne. Nous tenons aussi de bonne source qu'il n'existe jusqu'ici aucune protestation de la part des puissances du nord, contre l'intervention française et anglaise. Il est vrai que la Prusse rassemble une armée qui vraisemblablement sera placée entre le Rhin et la Meuse ; mais cette démonstration militaire n'a rien d'hostile. La Prusse veut couvrir ses frontières, et elle a raison.

Les motifs qui ont jusqu'ici empêché le désarmement général en Europe, subsistent encore. L'un des plus puissants est la crainte de l'avènement en France d'un ministère de gauche, surtout avant que les points litigieux de la politique européenne aient été décidés. Les cabinets du Nord ont toujours pensé que c'est par la guerre que les hommes de la gauche voudraient trancher les difficultés de la situation actuelle. L'arrivée de l'opposition au pouvoir n'est pas probable ; mais elle est possible. Dans cette prévision, il est naturel, qu'au moment où les Français vont se rapprocher des frontières prussiennes, le cabinet de Berlin, prenne les précautions militaires, que les feuilles du mouvement s'efforcent de présenter comme les signes précurseurs de la guerre générale.

Le Morning-Herald assure, sur la foi de nouvelles particulières reçues d'Amsterdam, que le roi Guillaume aurait l'intention de déclarer aux états-généraux que, ne se voyant pas soutenu par la Prusse, il est dans la nécessité de rendre la citadelle d'Anvers. Cette résolution lui aurait été dictée sur la déclaration de plusieurs officiers du génie, que d'après la position bien choisie des batteries belges, la citadelle ne pourrait tenir que peu de jours. Les Hollandais, d'après ces mêmes nouvelles, reconnaîtraient aussi que l'invention des bateaux à vapeur a beaucoup diminué les dangers d'un blocus de leurs côtés, et qu'au moyen de ces bateaux des vaisseaux de guerre anglais et français pourraient être facilement traînés à la remorque, malgré l'artillerie de Flessingue, jusque devant Anvers, ce qui mettrait la citadelle dans l'impossibilité de tenir seulement pendant quelques heures, et livrerait à la France et à l'Angleterre les vaisseaux hollandais stationnés dans l'Escaut.

Le Globe anglais du 9 contient une lettre de son correspondant ordinaire de Paris, qui déclare absolument apocryphe la prétendue protestation de la Russie dont nous avons donné il y a quelques jours le texte d'après l'Albion.

On lit dans la correspondance de Londres du Handelsblad, du 12 novembre :

Hier (6), les ambassadeurs étrangers ont eu des conférences avec lord Palmerston. L'ambassadeur prussien a montré beaucoup d'empressement pour ramener la question belge sur un terrain pacifique ; le baron van Zuylen van Nyevelt semblait n'être pas éloigné d'aborder les nouvelles propositions ; mais elles ont été écartées parce qu'elles ne rentraient pas dans les vues de lord Palmerston ; il refuse même de suspendre l'embargo pendant deux jours. On dit que le Héro transportera l'ambassadeur hollandais en Hollande, et que le Lightning recevra à son bord notre chargé d'affaires à La Haye.

Le Sun s'exprime ainsi à cet égard :

On s'entretient beaucoup du refus de lord Palmerston d'adhérer à une proposition d'un des ex-membres de la conférence ayant pour objet la reprise des négociations. Il paraît qu'hier le prince Lieven fit une communication à notre gouvernement pour l'informer que le baron Van Zuylen était prêt à traiter avec l'ambassadeur belge, mais pressé de s'expliquer à ce sujet, l'ambassadeur hollandais produisit un nouveau projet de traité qui n'était que la contre partie de celui proposé récemment par le baron Bulow. En conséquence, la proposition fut rejetée, il en fut de même de la demande d'un nouveau délai dans l'espoir que le roi de Hollande ferait de nouvelles concessions. Enfin le baron de Bulow repoussa dans toutes ses tentatives, demanda du moins que l'embargo fut différé de deux jours, mais sur ce point encore lord Palmerston se montra inflexible.

CHOLÉRA. — Liège, 12 novembre.
A Bavière : aucun cas nouveau, 4 guéri, 1 en convalescence, 2 en traitement.

M. l'éditeur du *Courrier de la Meuse* nous fait remarquer que nous avons publié les deux lettres de M. le commissaire du district, sans reproduire les réponses qui y ont été faites, il nous prie en même temps de leur donner place dans nos colonnes. Voici l'article du *Courrier de la Meuse* qui a donné lieu à la lettre de M. le commissaire de district :

L'UNION FAIT LA FORCE.

A Liège comme à Huy, à Wareme, la victoire est restée à l'Union dans les élections. Hier, au premier tour de scrutin, ce qui est digne de remarque, ont été nommés députés à la chambre des représentants MM. Deleuw, Marcellis et Kaufmann, candidats proposés par l'Union.

Cette victoire est d'autant plus éclatante que l'Union a eu à lutter contre un parti, rien moins que menaçant dans son principe, mais qui avait gagné de la force par les efforts, on pourrait dire inouis, de M. le commissaire de district, de M. le bourgmestre de Liège et de leurs subordonnés, ainsi que du parti anti-national qu'on retrouve partout où il y a quelque scandale à exploiter; dans cette occasion, ce parti a voulu s'associer en apparence à un sentiment qui cesse d'être légitime du moment où il enflamme les passions et se transforme en quelque sorte en sentiment hostile au gouvernement.

L'Union a donc vaincu malgré les obstacles nombreux qu'elle a rencontrés chez des fonctionnaires où elle aurait dû au contraire trouver de l'appui; car, qui a donné le plus de gages à l'ordre de choses établi sinon l'Union? et qui sont ceux qui sont plus spécialement chargés de défendre cet ordre de choses sinon des fonctionnaires publics?

Voici la réponse du *Courrier de la Meuse* à la première lettre de M. le commissaire du district :

Ce n'est pas à M. G. Hubart, simple citoyen, simple électeur, que nos observations s'adressaient, mais bien à M. le commissaire du district de Liège. C'est encore à ce dernier que s'adresse notre réplique.

Que M. le commissaire de district avoue avoir travaillé de toutes ses forces pour les candidats de son choix, cet aveu devient inutile, la ville et les campagnes où il a déployé ses forces en sont suffisamment informées; du reste l'aveu est peu politique de sa part puisqu'il rehausse l'éclat de la victoire que l'Union a remportée; qu'il lui reste le regret de n'avoir pas réussi, cela se conçoit encore sans qu'il soit besoin de le publier, car on ne peut rester indifférent à la mauvaise tournure d'une affaire à laquelle on a travaillé avec tant de zèle, mais que, comme fonctionnaire public, il eût le droit d'en agir ainsi, nous ne sommes pas de son avis. Nous allons même opposer M. le commissaire de district à lui-même. Car, s'il ne reconnaît pas au gouvernement le droit de déterminer d'avance les candidats à nommer et de lui imposer cette détermination, pourquoi lui, simple fonctionnaire public, partie minime de ce gouvernement dont il tient son mandat, jouirait-il du privilège d'exercer sur ses subordonnés et ses administrés l'influence de sa position, et de travailler de toutes ses forces pour leur faire adopter les candidats de son choix? D'ailleurs lui convenait-il en qualité d'agent du gouvernement de joindre tous ses efforts aux efforts de ceux dont les uns prétendaient protester contre un acte de ce gouvernement, ainsi que l'un des journaux du parti l'a fait entendre; et dont les autres se couvrant du masque de l'hypocrisie ne cherchaient qu'à faire du scandale pour enlever le char de l'état? Si les fonctionnaires publics pour vaient ainsi s'associer aux passions populaires, il n'y aurait plus de gouvernement possible, il n'y aurait plus d'ordre dans la société.

Que M. le commissaire de district se soit laissé entraîner par un sentiment dont son inexpérience lui a caché les conséquences, l'imprudence qu'il a commise ne méritait pas moins d'être signalée, afin qu'elle ne servit point à autoriser la conduite d'autres fonctionnaires, qui, méconnaissant le caractère d'hommes politiques dont ils sont en même temps revêtus, ne prêtent aucun appui au pouvoir et l'abandonnent, exposé qu'il est aux traits des factieux. Si cette classe de fonctionnaires est reprehensible, combien ne l'est pas davantage celle de ces personnes qui, recevant de gros salaires du trésor de l'état ou des caisses des communes, n'en sont quelquefois que plus audacieuses pour fronder le gouvernement et chercher à faire partager aux autres les répugnances qu'elles nourrissent dans leur cœur pour le régime actuel? Ces fonctionnaires devaient se souvenir que le peuple qui les paie de ses deniers, a le droit d'exiger d'eux en retour qu'ils concourent à consolider le nouvel ordre de choses, établi avec l'assentiment national et pour le maintien duquel aucun sacrifice n'a coûté au patriotisme belge.

Si notre langage pouvait paraître sévère, nous dirions que nous ne faisons que nous rendre ici l'organe de l'opinion publique. Il nous appartient d'autant plus d'adopter ce franc-parler que nous avons toujours été éloignés, par principes et par caractère, des réactions politiques, et que n'ayant aucune faveur à demander au pouvoir, nous sommes désintéressés dans la question; coopérer au bien public telle est notre unique ambition.

Revenons à M. le commissaire du district de Liège. Il nous resterait à lui dire encore bien des choses, en réponse à la dernière partie de sa lettre, mais comme cette tâche nous conduirait loin, nous abandonnons sans crainte à nos lecteurs le soin de juger nos actes. Nous demanderons cependant comment M. le commissaire de district n'a pas songé, lorsqu'il disait que le roi est plus sage que les partis, il se jetait à lui-même la pierre. Enfin nous rassurons M. le commissaire de district sur le danger qu'il y a,

selon lui, que le *Courrier de la Meuse* devienne gouvernement; nous lui dirons que le *Courrier de la Meuse* ne songe pas plus à devenir gouvernement que probablement M. le commissaire de district ne songe à devenir ministre de l'intérieur.

Sans rancune.

(La suite à demain.)

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins invitent les personnes qui ont fourni des fonds dans l'emprunt de 48,000 florins fait par la ville en septembre 1828, pour les édifices nécessaires à la Pouverture de la communication entre la place de Saint-Jean et celle de la Comédie, et dont les actions n'ont pas encore été remboursées, à se rendre le 24 courant à midi à l'hôtel-de-ville, sa le du conseil de régence, pour être présentes au tirage au sort qui aura lieu pour le remboursement à faire du quatrième cinquième dudit emprunt.

Liège, le 12 novembre 1832.

L'échevin, Guillaume PLUMIER.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 13 novembre.

Naissances: 2 garçons, 3 filles.

Décès: 1 garçon, 4 fille, 3 hommes, 4 femme, savoir Antoine Lhoest, âgé de 38 ans, maçon, à Ans, célibataire. — Joseph Demolin, âgé de 24 ans, organiste, rue Souverain Pont, célibataire. — Ferdinand Verhaeghe, âgé de 23 ans, soldat au neuvième régiment, cinquième bataillon, troisième compagnie. — Marie Elisabeth Hameinthe, âgée de 90 ans, ménagère, rue Féronstrée, veuve de Jacques Franck.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 15 novembre, abonnement courant, *Léocadio*, opéra en trois actes; suivi des *Poletais*, vaudeville en 2 actes.
On commencera à 5 heures 1/2.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

MAGASIN PLACE VERTE N° 780.

Chez F. PRINZEN sont arrivés les assortiments de lainage, tels que gilets, jupons, camisoles, caleçons tricotés et tissés pour femmes, hommes et enfants, en toute qualité, gilets, camisoles et jupons de cachemir, robes d'enfants, bas de laine de France et autres bas de Viganie gris et blanc de laine, blanc de gaze, idem bas tricotés, en toute qualité, bas de filouille pluchés et autres bas de soie, chaussettes, en tout genre, chaussons, écharpes, callotins, bas d'enfants en laine en toute qualité et grandeur. Le magasin est toujours assorti en bas de coton, écu et blanc à jours et unis et bonnets; quantité de foulards, cravattes soie noir et fantaisie, velours, madras soie noire, schals, manchons, tails, linges de table, damassés, flanelles, cotonnettes, etc.

500 gilets et caleçons confectionnés d'après les meilleurs modèles, depuis 4 fl. 25 c. à 6 fl. P.-B. 778

Le 19 novembre 1832, 10 heures du matin, M. Moncheur propriétaire au Rindote, commune d'Antenne, fera VENDRE à l'enchère chez M. Nandrin, à la barrière à Gives, commune de Ben, 12 bonniers de raspe toute essence chêne, divisés en portions d'un bonnier, croissant dans son bois Saint-Paul, commune de Ben, près de la Meuse.
A crédit sous la direction du notaire LOUMAYE. 836

VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX.

Mardi 27 novembre 1832, à 11 heures du matin, chez M. Rosmeulen, rue de Maestricht à Tongres, le notaire VANDENBOSCH, de Tongres, VENDRA publiquement aux enchères Une belle FERME avec quartier de maître, le tout bâti en briques et couvert en tuiles, avec jardins, prairies et dépendances, contenant ensemble 93 perches 84 aunes carrées, situé ensemble à Herderen, canton de Tongres près de la chaussée de Tongres à Maestricht, item environ 8 bonniers de terre de labour, ancienne mesure situé à Rosmer, arrondissement de Maestricht à 1/2 lieue de la chaussée de Maestricht à Tongres.
S'adresser audit notaire pour tous renseignements, 838

Caballeaux et Rivets, chez ANDRIEN fils, rue Souver.-Pont.

A LOUER, pour le 1^{er} avril prochain, une belle et vaste MAISON, derrière le chœur St-Paul, n° 525, ayant grande cour, remise et écurie pour 4 chevaux. S'adresser au n° 860, place du Spectacle. 841

Une DEMOISELLE de la campagne désire se PLACER dans une boutique en payant sa pension. S'adresser rue du Pot d'Or, n° 620. 842

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

La petite FERME sise à Liery, canton de Fléron, à deux lieues de Liège, consistant en maison d'habitation, grange, étable, etc., jardin potager, prairies et terres arables, mesurant ensemble six bonniers seize perches a été adjudgée en masse le douze de ce mois pour la somme de dix mille huit cent quatre-vingts florins des Pays-Bas.
On peut surenchérir d'un vingtième jusqu'inclus le dix-huit présent mois par une déclaration à faire devant M^e VARLET, notaire à Beyne. 840

A LOUER pour la Noël, une belle MAISON de commerce sur le Marché, n° 45. S'y adresser. 783

176 Le jeudi 15 novembre 1832, à deux heures de relevée, le notaire LIBENS procédera en son étude, place St-Pierre; n° 21, à la VENTE aux enchères publiques:

1^o D'une RENTE de vingt-trois florins 52 cents des Pays-Bas (42 florins Brabant Liège), due par Mathieu Stéven, de Herve.

2^o D'une autre rente de cinq florins 60 cents, (10 fl. Bb. Liège) due par le même

3^o D'une autre de onze florins quatre-vingt un cent (25 fr.), due par Mathieu Creys, de Kemexhe.
S'adresser audit notaire pour en connaître les titres.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande des sieurs Gerard-Burtin et Lamaye, tendant à faire construire deux fours à cuire le pain dans un local situé derrière la maison n° 290, rue des Carmes, appartenant aux enfants Clerx d'Aigremont; arrêtent:

La demande ci-dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux. Les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir, sont invitées à les faire remettre au secrétaire de la régence dans le terme de quinze jours.
A l'hôtel-de-ville, le 12 novembre 1832.
L'échevin, Guillaume PLUMIER.

() Le vendredi 16 novembre 1832, à deux heures de relevée, M^e LIBENS, notaire, exposera en VENTE publique, en son étude, place St-Pierre, n° 21, une MAISON propre au commerce, portant le n° 286, située à Liège, faubourg Ste-Marguerite. S'adresser, pour en connaître les conditions, en l'étude dudit notaire LIBENS.

Le 20 novembre 1832, dix heures du matin, M. le chevalier de Crousset fera VENDRE dans ses bois d'Amas et d'Onex, commune d'Occquier, quantité de beaux CHENES, HETRES, BOIS BLANCS et ORMES. A crédit 756

A VENDRE DE GRÈ-A-GRÈ.

1^o Une bonne et spacieuse maison de commerce, cotée numéro 248, avec cour, porte-cochère, écuries et dépendances, sise à Liège, au faubourg Ste-Marguerite.

2^o Une maison, portant le n° 115, sise au même faubourg, rue Basse-Chaussée.

3^o Deux petites maisons avec jardin de 13 perches, situées au Petit Doui, commune d'Ans et Glain.

4^o Deux petites maisons, sises en Glain, portant les numéros 727 et 728.

S'adresser au notaire DELEXHY, à Liège. 775

() VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Les héritiers de madame veuve Chavaux, de Chênée, feront VENDRE aux enchères le 19 novembre courant, à 11 heures, par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, en son étude rue Féronstrée, une belle et grande MAISON située à Chênée, près le Pont-Neuf, sur la grande route de la Vedre, avec écurie, deux magasins, grand jardin derrière entouré de murs, joignant le confluent des rivières d'Ourte et de la Vedre, un terrain à côté, etc.

La belle situation de cette maison la rend des plus agréables et des plus avantageuses pour toutes fabriques, le commerce de commission et autres. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

COMMERCE.

Fonds anglais du 10 novembre. — Consol., 83 7/8 0/0. — Fonds belges, 73 7/8. — Hollandais, 41 1/2.

Bourse de Vienne du 3 nov. — Métalliques, 87 3/4. — Actions de la banque 4161 00

Bourse d'Amsterdam du 12 novembre. — Dette active, 39 1/2 0/0; idem différée, 00/00. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort., 67 1/2; idem 3 1/2 % 53 1/4 0/0. — Rente remb., 2 1/2 % 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/00. — Rus. Hop. et Co., 00 0/0 00 0/0. — Idem em. ins. gr liv., 00 0/00. — Idem C. Hamb., 00 0/0; idem em. ins. L., 00 0/00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rente fr. 0 % 67 0/0. — Métalliques, 83 1/4. — Naples Falc., 73 3/4. — Idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 48 3/4 00. — A. de 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil., 00 0/00. — Grecs 2^e levée, 00 0/0. — Cobl. de guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/00.

Bourse d'Anvers, du 13 novembre.

Effets publics. — Métalliques, 87 3/4 00 00. — Lots portugais, 380 0/0 P. — Napolitains, 74 3/4 et N. — Gueland. 00 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0; idem Amsterd., 49 3/8 1/4 0/0. — Anglo danois, 00 0/0. — Emprunt Pologne, 98 0/0 00. — Anglo brésiliens, 00 0/0. — Emprunt romain, 78 1/4 A. — Emprunt belge de 12 millions, 100 0/0 P. — Idem de 10 millions, 00 0/0 A. — Idem de 24 millions, 73 1/2.

Arrivages au port d'Anvers, du 13 novembre.

Le sloop danois Hama, cap. Collerman, ven. de Holbeck, chargé d'orge.

Le tjalk hanovrien Concordia, cap. Kuyper, ven. de Westmar, chargé de froment.

Bourse de Bruxelles, du 12 novembre. — Emprunt de 10 millions, intérêt 5,99 5/8 A. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 3/4 P. — Emprunt de 24 millions, 73 0/0 A.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.